

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/187 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/68</i>	

Nombres de membres

En exercice : 125

Présents : 73

Votants : 84 (11 pouvoirs)

POUR : 84 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trente septembre deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/09/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LALLEMENT Séverine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARTELET Michel, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN André, LAHOTTE Hervé, LAURENT-CHAUVET Pierre, LONGHAIS Christian, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VERSTUFT Ghislain, ZEGZULA Jean.

Représentés : Mesdames MASLACH Marie-Odile donne pouvoir à Monsieur QUEVAL Guillaume, NOIRANT Louise donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean, PAYEN Françoise donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs ADAM Claude donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Madame THOMAS Andrée, JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean-Baptiste, LAMY Dominique donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à Madame FOURCART Marie-Hélène, RATAUX Frédéric donne pouvoir à Madame VERNEL Martine, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Madame COURAULT Josette

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la demande de subvention de l'association Argonne Parc Naturel Régional en date du 26/06/2015 portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité liée à la labellisation PNR pour l'Argonne afin de favoriser la mise en place d'un projet partagé reposant sur le développement durable en Argonne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL dans les conditions suivantes :

.../....

.../...

Page 2/2, délibération DC2015/68

Objet: Constitution d'un projet de territoire démontrant la pertinence de l'outil PNR pour le développement de l'Argonne

Budget présenté en dépenses et en recettes : 81 300 €

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30/06/2016.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

Francis SIGNORET

